

Date de la convocation	4 décembre 2024
Membres en exercice	168
Présents	61
Représentés	42

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

n°D20241212 - 06i

Objet : Adhésion de la commune de Mourvilles-Basses au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération de la commune de Mourvilles-Basses en date du 20 novembre 2024, en faveur de son adhésion à Réseau31, pour les compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l'Eau

B. Assainissement Collectif :
B1 : Collecte des Eaux Usées
B2 : Transport des Eaux Usées
B3 : Traitement des eaux usées

Considérant que dans le cadre de cette adhésion, des discussions ont été menées en vue d'étudier le transfert de ces compétences ainsi que l'évolution tarifaire pour les usagers. Au cours de ces échanges, plusieurs principes ont été définis et font l'objet du protocole joint en annexe ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, cette adhésion prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.1 de nos statuts, l'adhésion de la commune de Mourvilles-Basses à Réseau31 qui sera rattachée à la Commission territoriale « 9-Sud-Lauragais » ;

Article 2 : d'approuver le transfert des compétences suivantes :
B. Assainissement Collectif :
B1 : Collecte des Eaux Usées
B2 : Transport des Eaux Usées
B3 : Traitement des eaux usées

Article 3 : d'approuver la modification statutaire induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

Résultat du vote	Pour	103	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

